

Séance du 16 DECEMBRE 2024

Membres présents : Jean-Claude RAFFIN, Yann CHABOISSIER, Thierry THEOLIER, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Humberto FERNANDES, Géraldine BOTTE, Daniel LOGER, Christa BALZER, Jean-Michel OSTORERO, Cornelia THEOLIER, Bruno COBUS, Stéphanie LEFOULON, Hakan TAT, Natacha BRENIER, Véronique VISE

Absents : Erica SANDFORD, Christian SIMON, Christophe CHAUVETON, Ludovic TISSIER

Procurations : Gabrielle GINDRE à Yann CHABOISSIER, Stéphanie KUSZINSKI à Laurence PETINOT-GAGNIERE, Katia VIOLLEAU à Véronique VISE

Conseillers en exercice : 22 **Quorum :** 12 **Présents :** 15 **Pouvoirs :** 3 **Votants :** 18

Date de la convocation : 11 décembre 2024

M. Jean-Michel OSTORERO a été élu secrétaire

Délibération N°2024/12/02

OBJET : Budget principal : autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement année 2025

Le rapporteur : Monsieur Thierry THEOLIER, adjoint aux finances

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dispose en son alinéa 3 que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Dans l'attente du vote du budget primitif 2025, l'ouverture des crédits d'investissement suivante s'avère nécessaire pour rembourser les cautions et pouvoir acheter du matériel si besoin :

CHAPITRE OU OPERATION BUDGETAIRE	BUDGET 2024	CREDITS A OUVRIR 2025
Chapitre 16 – compte 165	6 000 €	1 500 €
Chapitre 21 – compte 2183 – OP 19	30 000 €	2 000 €
Chapitre 21 – compte 2188 – OP 19	111 164 €	10 000 €

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-1,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les ouvertures de crédits en section d'investissement au titre de l'année 2025 proposées ci-dessus.

Modane, le 16 décembre 2024.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel OSTORERO



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN